

Le 15 septembre 2025

PNE-2526  
2104-10

## CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Poste régulier à temps plein - 35 heures par semaine (100 %)

Lieu : EPSH

### NATURE DU TRAVAIL

Sous la responsabilité de la direction adjointe des services éducatifs en formation professionnelle, l'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique consiste principalement en une relation d'aide pédagogique s'exerçant d'abord auprès des enseignantes et enseignants. De plus, elle ou il travaille en étroite collaboration avec le personnel d'encadrement de l'école.

Les actions et les interventions visent à satisfaire des besoins individuels ou collectifs et portent notamment sur :

- Les programmes d'études et de formation (logigramme, chronogramme);
- Les plans d'action des départements;
- L'évaluation des apprentissages;
- L'organisation de programmes d'alternance travail-études;
- Le développement de projets en lien avec le projet éducatif du centre;
- L'accompagnement des enseignants dans le but d'amener les élèves à utiliser les environnements et les outils numériques de façon active dans leur apprentissage;
- L'accompagnement des nouvelles enseignantes ou des nouveaux enseignants inscrits au BACC;
- L'animation d'ateliers relatifs à des pratiques pédagogiques, à la gestion de classe, à l'insertion professionnelle, etc.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi;
- Une expérience d'enseignement en formation professionnelle;
- Un brevet d'enseignement.

### CONNAISSANCES PARTICULIÈRES

- L'approche par compétence en formation professionnelle;
- Bonne connaissance des outils numériques.

### AVANTAGES OFFERTS

- Vingt jours de vacances après une année de travail complète;
- Deux semaines de congé pendant la période des fêtes;
- Journées de maladie et congés spéciaux;
- Assurances collectives et régime de retraite;
- Budget de perfectionnement;
- Programme d'insertion professionnelle.

### SALAIRE

Entre 30,27 \$ et 56,32 \$ de l'heure.

La conseillère ou le conseiller pédagogique qui se situe au **18<sup>e</sup>** échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration de traitement correspondant à l'écart entre le taux maximum de l'échelle de conseiller pédagogique et celui d'enseignant.

**Pour déposer votre candidature, veuillez nous faire parvenir un courriel à [dotationsoutien-pne@csssh.gouv.qc.ca](mailto:dotationsoutien-pne@csssh.gouv.qc.ca) avant le mardi 23 septembre 2025, à 16 h.**

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir l'assistance pour des mesures d'adaptation pour le processus de présélection et de sélection : [dotationsoutien-pne@csssh.gouv.qc.ca](mailto:dotationsoutien-pne@csssh.gouv.qc.ca).